

# **Règlement des études du parcours One Health Emerge [OHE]**



**Domaine Sciences, Technologies, Santé**

**Mention Master Biologie-Santé**

Partenaire organisateur pour OHE : Oniris  
Délivrance du diplôme: Oniris - Nantes Université



Arrêté du 30 août 2022 accréditant l'Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes- Atlantique (ONIRIS) en vue de la délivrance de diplômes nationaux

## Table des matières

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule .....                                                          | 3  |
| 1 - Présentation générale .....                                          | 3  |
| 1.1 Pilotage.....                                                        | 3  |
| 1.2 Inscription .....                                                    | 4  |
| 1.3 Communication institutionnelle.....                                  | 4  |
| 2. Organisation de la Formation.....                                     | 4  |
| 2.1 Calendrier des études et emploi du temps .....                       | 4  |
| 2.1 Approche par compétences.....                                        | 5  |
| 2.2 Structure du programme.....                                          | 5  |
| 2.3 Langue d'enseignement .....                                          | 8  |
| 2.4 Stages .....                                                         | 8  |
| 2.4 Assiduité, Absences et Retards.....                                  | 9  |
| 2.5 Spécificités apprentis et des contrats de professionnalisation ..... | 9  |
| 2.6 Démission.....                                                       | 9  |
| 3 Modalités d'Évaluation .....                                           | 9  |
| 3.1 Validation d'une UE et attributions de crédits.....                  | 10 |
| 3.2 Règles pour les Examens.....                                         | 11 |
| 3.3 Régime des absences aux épreuves .....                               | 12 |
| 3.4 Résultats en première session .....                                  | 12 |
| 3.5 Résultats en Deuxième session .....                                  | 12 |
| 3.6 Convocation aux examens .....                                        | 13 |
| 3.7 Plagiat .....                                                        | 13 |
| 3.8 Discipline, comportement .....                                       | 13 |
| 4. Jurys .....                                                           | 13 |
| 4.1 La commission préparatoire au jury [CPJ].....                        | 13 |
| 4.2 Jury de la mention .....                                             | 14 |
| 4.3 Proclamation des résultats .....                                     | 14 |
| 4.4 Redoublement .....                                                   | 14 |
| 4.5 Système de notation.....                                             | 15 |
| 4.6 Mentions .....                                                       | 15 |
| 4.7 Le diplôme .....                                                     | 15 |
| 5. Valorisation de l'engagement étudiant.....                            | 16 |
| 6. Modification du règlement des études .....                            | 16 |

## **Préambule**

Le présent règlement a pour objet d'apporter aux étudiants inscrits dans le parcours « One Health Emerge » [OHE], les précisions nécessaires sur les conditions à remplir et à respecter pour obtenir le diplôme de Master.

## **1 - Présentation générale**

Le parcours M1 & M2 OHE est un des 7 parcours de la Mention de Master « Biologie Santé » (BS) de Nantes Université. Cette mention, pour laquelle Nantes Université et Oniris VetAgroBio sont co-accrédités, a pour objectif de former des cadres de niveau Bac +5, issus de cursus variés (biologistes, médecins, vétérinaires, pharmaciens, ingénieurs en agroalimentaire, en agronomie, etc.) capables de gérer les maladies infectieuses, risques chimiques et biologiques majeurs et/ou émergents dans une approche One Health.

Le parcours OHE est co-porté par les Pôles « Sciences et Technologie » et « Santé » de Nantes Université et par Oniris VetAgroBio. Le M2 peut être suivi en formation initiale ou en alternance dans le cadre d'un apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Le parcours fait appel à une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs de diverses disciplines (agroalimentaire, médecine humaine et vétérinaire, sciences biologiques, pharmacie, droit, économie...) issus des équipes pédagogiques du partenaire Nantes Université et d'Oniris VetAgroBio Nantes ou d'autres institutions françaises et internationales, et de professionnels.

### **1.1 Pilotage**

Le pilotage du parcours est organisé sur la base :

- d'une Commission d'Organisation et de Formation (COF)
- des responsables de parcours
- des équipes pédagogiques de parcours constituées des responsables des unités d'enseignement.

La COF est composée des responsables pédagogiques des deux niveaux de parcours et des responsables des UE.

La COF :

- est le jury d'admission en veillant à un équilibre pluridisciplinaire : sur dossier, sur entretien si nécessaire.
- valide les modalités d'évaluation et veille à la bonne réalisation de ces évaluations par les enseignants-chercheurs.
- fixe le calendrier des études
- est la commission préparatoire au jury de la mention [CPJ]

Les responsables des deux niveaux de parcours sont les interlocuteurs privilégiés du responsable de mention BS et sont chargés notamment de :

- la mise en œuvre de la COF
- l'animation de l'équipe pédagogique du parcours ;
- l'organisation pédagogique du parcours ;
- la préparation du budget de fonctionnement du parcours et de son suivi ;
- la transmission des informations au jury de la mention (effectifs, notes...).

## **1.2 Inscription**

Afin d'être inscrit, l'étudiant doit s'acquitter chaque année académique des frais d'inscription dont il est redevable et fournir les informations et documents selon les modalités publiées sur le site internet de l'établissement. Le montant des droits d'inscription est déterminé par arrêté ministériel. Il doit aussi s'acquitter du paiement de la Contribution de Vie Étudiante de de Campus (CVEC).

La carte d'étudiant et un certificat de scolarité sont délivrés à la rentrée dès lors que l'ensemble de ces obligations est satisfait.

Dans le cadres d'une alternance, l'étudiant doit avoir réalisé au préalable les formalités d'inscription auprès du centre ou service concerné :

- le CFA Leem pour les apprentissages
- le service de la Formation Continue d'Oniris VetAgroBio pour les contrats de professionnalisation.

## **1.3 Communication institutionnelle**

Une adresse institutionnelle de courriel est attribuée à tous les étudiants inscrits dans la formation sous le format prenom.nom@oniris-nantes.fr.

Les informations administratives et pédagogiques sont disponibles dans l'espace réservé à la formation de la plateforme pédagogique Connect, d'Oniris VetAgroBio. Les messages généraux sont envoyés exclusivement par le forum Connect ou directement via l'adresse institutionnelle.

## **2. Organisation de la Formation**

### **2.1 Calendrier des études et emploi du temps**

Le calendrier des études de chacune des années est établi par la COF et fixe les dates de début et de fin des périodes des enseignements, d'alternance, de stages, de sessions d'examen, de soutenances de projets et de vacances

Ce calendrier est annoncé aux étudiants chaque année au début de leur parcours.

Les enseignements sont planifiés du lundi au vendredi et se font dans les heures d'ouverture des établissements impliqués.

À titre exceptionnel; dans le cadre de partenariats internationaux; des cours, des conférences ou des travaux de groupe peuvent conduire à réaliser ces activités hors des jours et heures d'ouverture de la structure.

L'emploi du temps est renseigné dans l'outil CELCAT. Cet emploi du temps peut être sujet à des changements réguliers. Les étudiants sont informés par la voie institutionnelle de communication.

## **2.1 Approche par compétences**

Le programme a été élaboré selon une approche par compétences, une méthode d'apprentissage qui se concentre sur l'acquisition de compétences plutôt que sur l'accumulation de connaissances et repose sur les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être. L'apprenant sera capable, dans des systèmes sanitaires complexes de :

C1 - Identifier et expliquer les risques existants et émergents liés aux dangers sanitaires mondiaux (biologiques, chimiques et physiques) pour la santé de l'Homme, des Animaux et de l'Environnement et leurs interdépendances,

C2 - Identifier, choisir et utiliser les outils et méthodes permettant de recueillir, gérer et analyser des données relatives aux risques sanitaires,

C3 - Réaliser des analyses de risques (évaluation, gestion et communication) en utilisant les méthodes adaptées, et en tenant compte du niveau de preuves, des contextes réglementaires, écologiques, technologiques, socio-économiques, politiques, culturels et éthiques,

C4 - Identifier, coordonner et travailler en situation professionnelle et en transdisciplinarité, avec des partenaires One Health internationaux (issus de milieux scientifiques, de cultures, de centres d'intérêts et de secteurs différents), mobiliser un réseau pour répondre à des problématiques complexes liées aux risques sanitaires et faire preuve de réflexivité pour améliorer ses pratiques,

C5 - Communiquer efficacement de façon constructive et interactive vers des scientifiques, des professionnels, des pouvoirs publics, des médias et le grand public sur les risques sanitaires.

## **2.2 Structure du programme**

Le master est organisé en blocs d'unités d'enseignement (UE) sur les deux années d'étude M1 et M2 ; chaque année d'études donnant lieu à 60 ECTS (European Credits Transfer System). Chaque UE est créditée en ECTS. Un ECTS correspond à 25/ 30 heures de charge de travail (face à face : présentiel ou distanciel ; et travail personnel) pour un étudiant.

Une UE est constituée de plusieurs éléments constitutifs (EC). C'est un ensemble d'enseignements organisé selon un déroulé pédagogique, avec des objectifs d'apprentissage et des modalités d'évaluation, concourant à l'acquisition des compétences attendues pour obtenir le diplôme de Master.

La validation par l'étudiant des objectifs d'apprentissage de l'UE donne lieu à l'obtention d'un nombre entier d'ECTS défini pour chacune des UE. Sauf conditions exceptionnelles décidées par la COF, il n'est pas possible de valider seulement une partie de l'UE.

Chaque Unité d'Enseignement est placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur désigné « responsable d'UE ». Il est en charge de la mise en œuvre de son architecture, de sa chronologie et de ses évaluations (moments, durées, modalités).

Le temps de face à face peut être réalisé en :

- présentiel : en cours, TD, TP, ateliers virtuels, TD sur sites délocalisés (partenaires, entreprises,)
- distanciel (synchrone ou asynchrone) : en ligne sous forme e-learning, classes inversées, travaux personnels de groupe ou individuels ....

Les crédits ECTS affectés à l'UE intègrent toutes ses dimensions.

∞ **Le M1** s'effectue en immersion et en mutualisation de plusieurs EC des cursus vétérinaires et ingénieurs d'Oniris VetAgroBio, et d'EC des cursus de biologie santé de Nantes Université. Du fait de cette mutualisation les 6 UE qui constituent cette première année sont planifiées dans certains cas sur les deux semestres (7 et 8). En conséquence l'année n'est pas semestrialisée.

## **SEMESTRES 7 ET 8**

### **UE Biodiversité et écosystèmes agricoles – 3 ECTS**

EC B.A.-BA du climat et de la biodiversité

EC La biodiversité face aux changements globaux

### **UE Agriculture et élevage durable – 3 ECTS**

EC Élevage, animal et société

EC Géopolitiques de l'alimentation

### **UE Nouveaux défis dans la production d'aliments homme/animal – 6 ECTS**

EC Gestion de projet

EC Durabilité et économie circulaire

EC Formulation, réglementation, étiquetage EC Maîtriser l'hygiène en IAA

### **UE Rédaction scientifique, communication, médias et leadership – 21 ECTS**

EC English for Scientific Communication

EC Lecture critique d'articles (LCA)

EC Stage : Découverte: Exploitation Agricole

EC Stage : Découverte: Laboratoire de recherche public ou privé / agence intergouvernementale

EC Communiquer dans un monde qui change

### **UE Compétences en recherche et analyse de données – 15 ECTS**

EC Introduction à la Biostatistique

EC Récolter, Analyser et Valoriser des Données de Recherche Clinique

EC Introduction à la méthodologie de la recherche biomédicale

EC Méthodes pour la recherche clinique et l'épidémiologie

### **UE Dangers émergents biologiques et chimiques – 12 ECTS**

EC Culture Générale en Santé Publique  
EC Microbiologie, parasitologie générales et biosécurité  
EC Dangers dans un monde qui change

∞ **Le M2** est organisée en 6 unités d'enseignements (UE).

Le semestre 9 (septembre à mars) est consacré à l'acquisition de connaissances disciplinaires, d'outils et méthodes sous forme de cours, de conférences, de travaux dirigés, de travaux pratiques, d'études de cas et de projets. Les étudiants qui suivent le parcours en alternance (apprentissage ou contrat professionnel) alternent des périodes de formation (3 semaines) dans l'établissement et en entreprise (3 semaines). Les étudiants qui suivent le parcours en formation initiale alternent sur ces mêmes périodes la formation et la gestion d'un projet tutoré au sein d'Oniris VetAgroBio.

## **SEMESTRE 9**

### **UE One Health applied coordination, actions and tutored project – 6 ECTS**

EC Systems thinking approach and one health network coordination  
EC Communication and leadership for One Health practitioners  
EC Applied project management

### **UE Health risks in ecosystems – 7 ECTS**

EC Ecological concepts, global changes and emerging risks  
EC Infectious risks  
EC Chemical risks and exposome

### **UE Safe, nutritious and sustainable food systems – 7 ECTS**

EC Food and feed production chain comprehensive approach  
EC Environmental impacts  
EC Dietary shifts and nutrition  
EC Food safety risk assessment and emerging challenges  
EC Multicriteria risks-benefits analysis

### **UE Health management – 5 ECTS**

EC Applied health organizations and policies  
EC Methods in epidemiology  
EC Emergency management in practice

### **Data analysis – 5 ECTS**

EC Critical analysis of articles and systematic review  
EC Data visualisation, statistic modeling and meta analysis  
EC Data management and analytics  
EC Methods and tools for omics data

Le semestre 10 (mars à août) est consacré à la réalisation du stage (en France ou à l'étranger) en milieu professionnel avec la conduite d'un sujet en rapport avec la thématique du programme OHE. Il aboutit à la rédaction et la soutenance d'un mémoire. La durée est obligatoirement comprise entre 22 et 26 semaines. Le lieu et la thématique de ce stage sont raisonnés en fonction du projet professionnel de l'étudiant puis validés par la COF.

Les étudiants en alternance réalisent ces missions au sein de leur entreprise.

## **SEMESTRE 10**

### **UE Internship– 30 ECTS**

Toutes les UE sont obligatoires et non compensables sur les deux années du master.

#### **2.3 Langue d'enseignement**

Ø Les enseignements de M1 sont dispensés en français. Des documents de travail en anglais pourront être utilisés et quelques enseignements dispensés en Anglais.

Ø Les enseignements de M2 sont dispensés en anglais. Les cours de FLE (Français Langue Étrangère) font partie des enseignements obligatoires destinés aux étudiants non francophones. Ces derniers n'entraînent pas l'attribution d'ECTS.

#### **2.4 Stages**

L'étudiant doit avoir une démarche proactive dans la recherche de son projet et lieu de stage, La recherche du stage lui incombe à l'étudiant. Le sujet doit rester dans le champ de compétences visées par le programme de la formation OHE.

L'étudiant doit faire valider chaque projet et lieu de stage (Stage M1 et M2) par le responsable pédagogique du parcours.

Toute convention de stage est soumise via la plateforme dématérialisée Yousign à la signature des cinq parties (Organisme d'accueil du stagiaire/Établissement d'enseignement/Stagiaire/Enseignant référent du stagiaire et tuteur de stage de l'organisme d'accueil).

L'étudiant ne pourra commencer son stage que si la convention de stage est préalablement signée par les cinq parties. Cette convention fixe notamment la date de début et de fin de stage, la gratification (lorsqu'au-delà de 2 mois), les horaires, les activités confiées et les compétences à acquérir ou à développer. Sur le lieu de stage, l'étudiant sera encadré par un E« tuteur de stage ».

Un enseignant chercheur (ou autre personne désignée par le responsable du Master), membre de l'équipe pédagogique de la formation, sera chargé du suivi scientifique du projet. Cet enseignant sera nommé « enseignant référent ». Il aura aussi pour rôle de gérer l'interface entre l'étudiant et le tuteur de stage.

| <b>M1</b>                                                                                                                                                            | <b>M2</b>                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stage obligatoire découverte « exploitation agricole » d'1 semaine à réaliser en février                                                                             | Stage obligatoire de mise en situation en milieu professionnel de 22 à 26 semaines à réaliser de mars à août (France ou à l'étranger). |
| Stage obligatoire découverte « Laboratoire de recherche public ou privé / agence intergouvernementale » de 2 mois à réaliser de mai à juin (France ou à l'étranger). |                                                                                                                                        |

## **2.4 Assiduité, Absences et Retards**

Les étudiants du parcours relèvent de la procédure disciplinaire des usagers applicable à Oniris VetAgroBio.

Pour tout enseignement y compris les stages, l'assiduité est contrôlée. Des autorisations d'absences pourront être accordées par les responsables pédagogiques sur présentation, si besoin, de pièces justificatives (certificat médical, convocation officielle ...).

Il est exigé des étudiants un respect strict des horaires et des contraintes éventuelles imposées par les exercices d'enseignement. En cas de non-respect, la section disciplinaire des usagers d'Oniris VetAgroBio pourra être saisie et des sanctions disciplinaires pourront être prononcées.

## **2.5 Spécificités apprentis et des contrats de professionnalisation**

L'assiduité et l'absentéisme des alternants relèvent de la réglementation du travail en vigueur. Dans le cadre de son contrat de travail l'apprenti s'engage à assister à l'intégralité des enseignements, cours, visites, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et autres activités faisant partie du programme de la formation.

Il est procédé à un enregistrement systématique des absences, à une information de l'entreprise d'accueil et du service apprentissage ou du service compétent dans la gestion administrative de l'alternant.

En cas d'absence pour raison médicale, l'alternant devra adresser la copie de l'arrêt de travail, au plus tard 48h après le début de l'empêchement (original à l'entreprise).

L'alternance doit être menée à son terme afin de pouvoir soutenir et valider le master.

## **2.6 Démission**

Tout étudiant comptabilisant 15 jours ouvrés d'absence injustifiée est déclaré démissionnaire après avis de la COF. Il en est informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas d'une démission hors cadre précédemment cité, l'étudiant devra adresser à l'attention du responsable du parcours de Master une lettre de démission en recommandé avec accusé de réception.

L'étudiant démissionnaire ne pourra pas se présenter aux examens.

## **3 Modalités d'Évaluation**

Le mode d'évaluation du master associe différentes modalités : Contrôle continu, examens terminaux, évaluations de groupe ou évaluation individuelle. Pour chaque UE (Ou EC), les étudiants seront informés dès le début de l'enseignement des modalités d'évaluation qui seront appliquées et des critères d'évaluation. Chaque étudiant aura une note résultante par EC.

### 3.1 Validation d'une UE et attributions de crédits

| M1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | M2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>-Les notes (par UE thématique) sont constituées par la combinaison des résultats des épreuves individuelles et/ou collectives, orales et/ou écrites des différentes EC.</p> <p>Pour chaque UE, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 dans chaque EC qui la compose. Les notes obtenues par EC ne sont pas compensables pour valider l'année.</p> <p>-Tous les étudiants du parcours travaillent à la résolution de ces travaux au sein de groupes pluridisciplinaires avec les étudiants vétérinaires, ingénieurs et/ou universitaires. Ces exercices d'enseignement donneront lieu à une présentation orale ou à la réalisation d'un poster (ou d'un autre support de communication).</p> | <p>- Les notes (par UE thématique) du premier semestre sont constituées par la combinaison des résultats des épreuves individuelles et/ou collectives, orales et/ou écrites des EC.</p> <p>Pour chaque UE du 1er semestre, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 dans chaque EC qui la compose. Les notes obtenues par EC ne sont pas compensables pour valider le semestre.</p> <p>-Tous les étudiants travaillent à la résolution de travaux de groupe. Ces exercices d'enseignement donneront lieu à une présentation orale des résultats et si besoin à la rédaction d'un rapport. La présentation orale se fera devant un groupe d'évaluateurs composé d'au moins trois personnes dont l'enseignant encadrant, et pour le projet tutoré, d'un représentant de la structure ayant proposé le projet.</p> |
| <p>Évaluation du stage « exploitation agricole »: une restitution sous forme de rapport de stage servira à évaluer l'acquisition des connaissances et compétences acquises durant le stage.</p> <p>- Une note sur le déroulement du stage après avis donné par le tuteur de stage ;<br/>- Une note pour le document écrit.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Stage de mise en situation en milieu professionnel, avec un projet pédagogique défini.</p> <p>L'étudiant conduit un projet qui aboutit à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance.</p> <p>Des points réguliers, au moins deux, sur l'état d'avancement du projet sont réalisés entre l'étudiant, l'enseignant référent et le tuteur de stage.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Évaluation du stage «Laboratoire de recherche public ou privé / agence intergouvernementale »</p> <p>L'étudiant devra illustrer les principaux enjeux et perspectives de la structure d'accueil avec une restitution sous forme de rapport de stage.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>L'évaluation du stage du M2 repose sur l'attribution de 4 notes :</p> <p>- une note sur le déroulement du projet et sur le travail réalisé par l'étudiant. Cette note sera attribuée par les évaluateurs après avis du tuteur de stage ou maître d'apprentissage ;<br/>- une note pour le document écrit ;<br/>- une note pour la soutenance orale ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note sur le déroulement du stage après avis donné par le tuteur de stage ;</li> <li>- Une note pour le document écrit.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note pour la discussion qui se tiendra entre l'étudiant et les évaluateurs en fin de présentation de sa soutenance.</li> </ul>                                           |
| L'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 pour valider chaque EC Stage                                                                                         | <p>Pour valider le 2nd semestre, l'étudiant doit obtenir à chacune des 4 notes un résultat supérieure ou égal à 10/20.</p> <p>L'attribution d'une note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du semestre.</p> |
|                                                                                                                                                                                | <p>Les épreuves seront rédigées en anglais et seront à exécuter en anglais.</p> <p>Pour les étudiants francophones, la rédaction du mémoire et la soutenance de stage pourront être réalisées en français.</p>        |

### 3.2 Règles pour les Examens

Les étudiants sont convoqués par affichage sur connect au moins 15 jours avant la date de l'épreuve.

Les examens écrits effectués en temps limité, et surveillés, sont des exercices individuels. En cours d'examen, un étudiant n'est autorisé à communiquer qu'avec les enseignants ou les surveillants présents dans la salle.

Durant la première heure d'épreuve, aucune sortie provisoire n'est autorisée, sauf cas de nécessité absolue.

Sur le sujet de l'épreuve il est explicitement indiqué si des documents sont autorisés. Par défaut, aucun document n'est autorisé. Il est interdit d'utiliser des brouillons et copies autres que ceux distribués.

Il est interdit d'utiliser tout appareil permettant de communiquer avec l'extérieur, de stocker des données ou de se connecter à internet (montre connectée, téléphone, oreillette...). La présence d'un tel appareil à proximité d'un étudiant durant une épreuve sera considérée comme une tentative de fraude, au même titre que toute communication ou tentative de communication, sous quelque forme et avec quelque support que ce soit, avec un autre étudiant.

Tout étudiant doit rendre obligatoirement sa ou ses copie(s) même vierge(s), et émarger avant de sortir de la salle d'examen.

Tout étudiant soupçonné d'avoir fraudé à un examen sera amené à passer devant la section disciplinaire de la structure organisatrice. En cas de reconnaissance de la fraude par la section

disciplinaire, la sanction conduit automatiquement et au minimum à la nullité de l'épreuve (attribution de la note 0).

Les surveillants sont habilités à prendre en cours d'examen toute mesure garantissant la régularité des épreuves sans interrompre la participation à l'épreuve. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

Un procès-verbal de déroulement de l'épreuve est établi, par les surveillants, indiquant le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents à l'épreuve, le nombre de copies recueillies ainsi que les observations ou incidents constatés.

### **3.3 Régime des absences aux épreuves**

L'absence à une épreuve écrite ou orale équivaut à la note 0, à l'exclusion du fait que cette absence ait été préalablement autorisée par le responsable du master.

En présence d'un motif légitime (en particulier, raison de santé dûment justifiée par un certificat médical, convocation par les autorités militaires, décès d'un parent...), l'étudiant doit adresser sa demande par mail dans les 72 heures suivant l'épreuve à laquelle il a été absent et faire parvenir dans les mêmes délais ses justificatifs au responsable du master.

L'étudiant est alors convoqué pour une nouvelle session d'examens tenant lieu de première session.

### **3.4 Résultats en première session**

La première session correspond aux résultats obtenus lors de la 1ère série d'examens et contrôles organisés au cours des semestres. Elle doit permettre la validation des crédits ECTS rattachés aux différentes UE.

Pour chaque UE, les résultats obtenus aux évaluations intermédiaires sont communiqués régulièrement aux étudiants et au plus tard avant la fin des enseignements présentiels.

Le mode de calcul du résultat final obtenu par un étudiant à l'UE à partir des différentes évaluations est précisé dans la fiche d'UE. Le résultat final obtenu par l'étudiant à l'issue des évaluations de l'UE est exprimé en note chiffrée, par un nombre exprimé /20.

Toute note finale supérieure ou égale à 10 / 20 à chaque EC valide l'acquisition des crédits de cette UE par l'étudiant.

Toute absence non-validée à une évaluation est sanctionnée par la note de 0 à l'EC concerné. La note de 0 à un EC entraîne la non validation de l'UE à laquelle il appartient.

### **3.5 Résultats en Deuxième session**

En cas de non validation de l'UE à l'issue de la session 1, l'étudiant peut être admis à se présenter à une deuxième session d'épreuve finale, appelée session 2.

A l'issue de la 2ème session et éventuelle session ultérieure, l'étudiant conserve la meilleure des notes des EC repassés.

Le grade affecté aux crédits attribués en deuxième session est plafonné à E, quelle que soit la note chiffrée obtenue.

### **3.6 Convocation aux examens**

La date, l'heure, la durée et le lieu des examens (épreuves écrites et orales) sont indiqués sur l'espace connect au moins quinze jours avant le début des épreuves. Cet affichage tient lieu de convocation.

Les épreuves des UE en évaluation continue intégrale, y compris l'épreuve de seconde session ne font pas l'objet de convocation et sont annoncées dans un calendrier diffusé en tout début d'enseignement par le responsable de formation et/ou d'UE.

### **3.7 Plagiat**

Tous les étudiants doivent respecter les règles du Code de la propriété intellectuelle et, en particulier, le plagiat, qui est assimilé au délit de contrefaçon.

Tous les étudiants s'engagent à ce titre à signer la Charte anti-plagiat d'Oniris. Les manquements aux dispositions de cette Charte exposent les étudiants à des sanctions disciplinaires.

L'enseignant qui soupçonne un plagiat peut recourir aux logiciels de détection du plagiat.

### **3.8 Discipline, comportement**

Les étudiants doivent se conformer au règlement intérieur en annexe (1) de l'établissement y compris aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux.

Le non-respect de ces règles ou des comportements indésirables qui nuisent au fonctionnement de la classe pourront entraîner des sanctions disciplinaires (exclusion temporaire, exclusion définitive,..) prononcées par la section disciplinaire dûment convoquée. La procédure est précisée dans le Règlement de discipline en annexe (2) à ce règlement des études.

## **4. Jurys**

### **4.1 La commission préparatoire au jury [CPJ]**

La CPJ est composée des responsables pédagogiques des deux niveaux de parcours et des responsables des UE.

**La CPJ :**

- valide les résultats finaux des évaluations des Unités d'Enseignement (UE) ;
- propose des conditions particulières de modalités d'évaluation;
- prononce l'admission des étudiants dans l'année supérieure
- prononce la validation des semestres qui conduit à la délivrance du diplôme sous réserve de la délibération du jury de la mention
- attribue des points de jury, au regard notamment du cursus de l'étudiant et de l'ensemble de sa prestation
- étudie toute demande liée aux régimes spéciaux et prolongations des études
- fait valider toutes ses décisions auprès du jury de la mention

**4.2 Jury de la mention**

Le jury de la mention délibère souverainement sur l'ensemble des résultats de chaque étudiant pour l'attribution des crédits et du passage en année supérieure ou de la diplomation.

Tout étudiant qui a validé l'ensemble des UE et qui a satisfait aux conditions d'obtention du M1, est admis de droit en année supérieure du parcours.

Le master est obtenu à la condition que les UE qui le constituent soient validés, et que les 120 ECTS minimum soient obtenus.

**4.3 Proclamation des résultats**

Les résultats validés sont portés à la connaissance de l'étudiant par transmission d'un relevé de notes individuel, après les délibérations du jury. Ils sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le président du jury. Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après affichage des résultats doit être soumise au président du jury.

Une attestation de réussite au diplôme ainsi qu'un relevé de notes sont délivrés par les instances de l'établissement organisateur trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats, aux étudiants qui en font la demande.

**4.4 Redoublement**

Le redoublement n'est pas de droit en cycle Master, il est subordonné à la décision du jury.

En cas de redoublement, l'étudiant doit repasser toutes les EC inférieures à 10 ou semestres non acquis (inférieurs à 10).

Lorsque le redoublement est accepté, l'étudiant doit procéder à sa réinscription.

Un contrat pédagogique doit être établi en début d'année. Il fixe les ECs/UEs à repasser lors de l'année de redoublement.

#### 4.5 Système de notation

La note finale par UE attribuée à l'étudiant est une note chiffrée convertie ou non sur l'échelle ECTS.

| Notes chiffrées | Note lettrée (barème ECTS) | Définition |
|-----------------|----------------------------|------------|
| 16-20           | A                          | Excellent  |
| 14-15           | B                          | Très Bien  |
| 13              | C                          | Bien       |
| 11-12           | D                          | Assez bien |
| 10              | E                          | Passable   |
| 0-9             | F                          | Ajourné    |

#### 4.6 Mentions

Une mention apparaissant sur le supplément au diplôme est attribuée au diplômé sur la base de la moyenne du M2.

Les seuils de mention sont :

Très bien : moyenne > ou égale à 16/20 ;

Bien : moyenne > ou égale à 14/20 ;

Assez bien : moyenne > ou égale à 12/20 ;

Sans mention : moyenne > ou égale à 10/20.

La seconde session ne donne pas lieu à une mention de niveau autre que la formule « sans mention », sauf décision contraire du jury de mention.

#### 4.7 Le diplôme

Les étudiants ayant validé leur parcours de M2 se voient remettre le **diplôme de Master** « Sciences, Technologies, Santé », mention « Biologie Santé », parcours « One Health Emerge ». Ce diplôme est délivré par Oniris VetAgroBio, Nantes Université et le Rectrice de l'Académie de Nantes dans un délai inférieur à 6 mois.

Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive appelée « **supplément au diplôme** ». Ce document décrit les savoirs et compétences acquis par le titulaire du diplôme ainsi obtenu. Le supplément au diplôme ne remplace pas le diplôme original, et ne constitue pas un système automatique de reconnaissance.

Le diplôme et son supplément sont remis en mains propres à l'étudiant ou envoyés ultérieurement par voie postale en recommandé avec accusé réception ou valise diplomatique.

## **5. Valorisation de l'engagement étudiant**

Conformément au décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle (articles D611- 7 à D611-9 du Code de l'éducation), l'engagement étudiant est reconnu et valorisé dans le cursus.

L'engagement d'un étudiant ne donne pas droit à une autorisation d'absence systématique.

L'engagement d'un étudiant peut-être sous réserve de l'accord du responsable du parcours. La validation de cet engagement étudiant donne droit à deux ECTS supplémentaires (sous couvert de la validation du travail réalisé) qui ne sont pas comptabilisées dans les 120 ECTS obligatoires du master.

## **6. Modification du règlement des études**

**6.1** Pour toute modification du Règlement des Études décidée par le Conseil d'Administration, les dispositions du texte antérieur restent applicables pour l'année universitaire en cours.

**6.2** Les annexes font partie intégrante du règlement des études et peuvent être modifiées si besoin indépendamment du texte principal.